

COMPTE RENDU DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice:11
Présents: 08
Représenté : 01
Votants:09

Séance du 12 Mai 2004

L'an deux mil quatre, à 20 Heures 30, le 12 Mai
le Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 03/05/2004 s'est réuni en la Mairie, lieu habituel des séances, sous la présidence de JEANGUYOT Gilbert, Maire.

Présents : JEANGUYOT Gilbert, CORNU Jacques, DREVET J-Christophe, KLINGUER Ferdinand, GAY Antoine, MOUGIN Olivier, ROBERT Nicole, HINGER Christophe,
Absente représentée : LABART Aurélie (pouvoir donné à Olivier MOUGIN)
Absent excusé: JUNIER Norbert, JEUDY François
Secrétaire de séance: KLINGUER Fernand

REDEVANCE DES ORDURES MENAGERES 2004-05-14

Participation SICTOM 2004 ; 45 €x 213 habitants (dernier recensement) = **9585.00€**

Nombre d'habitants au 01/01/2004 = **228 hab.**

2 résidences secondaires = **2 parts**

Les membres présents après en avoir délibéré ; fixe la redevance 2004 à : **41.67 €** par habitant, et par résidence secondaire ($9585 / 230 = 41.67$ €)

ROLE D'AFFOUAGE 2003/2004

Le rôle est arrêté à 51 affouagistes ;

Après en avoir délibéré, les membres présents :

-fixe la taxe à **20.00 €**

DON 30.00€

Le Conseil Municipal accepte le don de 30.00 € de M. Xavier BOUCHESEICHE.

Avis à donner PC – BONNAVENTURE Patrick

Suite à l'avis de l'Equipement sur le permis de construire de M et Mme BONNAVENTURE Patrick, le Conseil Municipal après en avoir délibéré ;

-se prononce pour des tuiles d'un ton rouge nuancé selon le style du village.

Cette recommandation sera appliquée pour toute prochaine demande de permis de construire ou de réfection de toiture.

REFECTION FACADES PRESBYTERE

Dans le respect du nouveau code de marché public, le conseil municipal :

-autorise le Maire à faire une publicité dans la Presse de Gray , invitant les artisans intéressés à se faire connaître avant le 15 Juin, à répondre avant le 30 Juin pour une exécution des travaux à partir du 1^{er} Septembre 2004, travaux qui devront être terminés pour le 31 Octobre 2004.

Demande de Mr CORNU Jacques

Le Maire expose la demande de Mr CORNU Jacques ; de supprimer la servitude du sentier prolongeant la ruelle des morts, dans la partie traversant sa propriété (parcelle N° 180 et N° 50).

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour l'abandon de cette servitude ou d'une cession à titre onéreux.

Le Maire et l'intéressé étudieront la procédure à mettre en place.

SICV GRAY AUTREY – TRAVAUX 2004

M. le Maire donne connaissance des estimations établies par l'ingénieur TPE relatives aux divers travaux à réaliser dans la commune à savoir=

-Entretien village

-Mise à niveau regards de visites (4) rue des Longeots

Le Conseil , après en avoir délibéré ; décide

1°)d'approuver les projets présentés

2°)de charger le S.I. de l'exécution de ces travaux

3°)de mettre à la disposition du Syndicat pour le paiement des travaux retenus les sommes suivantes :

*entretien village1821.05

*mise à niveau regards visite 922.25

2743.30

*Somme à valoir 2%..... 54.87

*Frais généraux 5%..... 137.16

soit une somme totale 2935.33

dont 1467.67 € à régler à l'acceptation des travaux et le solde à la réalisation.

Le conseil municipal autorise Mr Pascal GARNIER à aménager le passage sur l'espace public devant son entrée et devant la ruelle PRUNEAU.

SIED = extension réseau rue de l'Eglise.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser une extension du réseau de distribution publique d'électricité pour la résidence principale de Monsieur JEAMBRUN aux abords de l'Eglise. Ces travaux sont de la compétence du Syndicat intercommunal d'électricité du Département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère. Les travaux envisagés pourront consister en une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 75 mètres avec la mise en place dans la tranchée d'un câble d'éclairage public.

Le Conseil Municipal,entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

1)demande au SIED 70 la réalisation des travaux définis ci-dessus par Monsieur le Maire

et accepte le programme proposé

2)s'engage à ce que la participation financière de la commune soit versée au SIED 70 en deux parties :

80% de l'estimation de la participation avant le commencement des travaux et le solde, sur présentation d'un décompte après achèvement des travaux. Selon les dispositions de la délibération modifiée N°1 du bureau du SIED 70 du 14 Janvier 2003 et sous réserve que cette opération soit inscrite à la tranche A/B du FACE, cette participation est évaluée provisoirement aux conditions de mars 2004 à environ 1160.00 €

3)s'engage à prévoir au budget les crédits nécessaires.

(Une participation correspondant au montant réclamé à la commune sera demandée à Mr JEAMBRUN.)

CONVENTION / COMMUNE / Mr JEAMBRUN- Travaux extension réseau électricité rue de l'Eglise

Suite à la réalisation d'une extension de réseau de distribution publique d'électricité pour la résidence principale de M. JEAMBRUN aux abords de l'église, une participation correspondant au montant réclamé à la commune par le SIED sera demandée à M. JEAMBRUN ; Le Conseil Municipal charge le Maire d'établir une convention dans ce sens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h. 40

Le Maire, Gilbert JEANGUYOT.